

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM les directeurs des postes du royaume. On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 ct. P. B., par trimestre pour Liège et de 5 flor 67 ct P. B., franco, pour les autres villes du royaume.



Mathieu Laensberg.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 mai. — Le roi a tenu une cour hier au palais de Saint-James, pour recevoir les membres de l'ancien cabinet, les sceaux de leurs départemens et les remettre à leurs successeurs. Toutes les autres personnes qui font aussi partie du gouvernement de M. Canning, furent pareillement présentées, et l'avocat-général M. Scarlet, et le vice-chancelier, M. Hart, obtinrent la dignité de chevalier à cette occasion.

M. Canning fut accueilli par les cris d'allégresse de la foule qui entourait le palais, à son arrivée et à son départ. C'est un événement fort rare, car il n'arrive pas souvent que le public prenne un intérêt si vif ou une part si prononcée dans l'issue d'une lutte ministérielle. Des démonstrations pareilles de respect populaire furent données à M. Peel. C'est honorable gentleman peut avec justice se féliciter de cette marque d'estime, car un ministre qui se retire et qui obtient l'approbation de ses co-sujets, doit être convaincu qu'il est redevable de cette distinction à la loyauté et à l'intégrité qu'on attribue à ces motifs.

— Sir F. Burdett a fait une visite vendredi dernier à M. Canning.

— M. Canning a reçu aussi la visite de l'ambassadeur d'Autriche et du comte d'Aigle, ambassadeur de Sardaigne. Sir Robert Wilson s'est présenté chez M. Canning.

C'est un point convenu dans l'arrangement actuel que lord Lansdowne et plusieurs autres whigs prendront place dans le cabinet avant la clôture de la session. M. Brougham, si distingué dans son parti, ne sera pas de ce nombre, il l'a voulu ainsi pour faciliter l'arrangement général de l'administration sur laquelle l'espérance du pays. (*Times.*)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 1^{er} mai — Les tribunes n'ont été ouvertes au public qu'à quatre heures moins un quart. M. Canning a prêté serment et a pris sa place avant l'entrée du public. On voyait derrière le banc dit du trésor, MM. Tierney, Brougham, Sir R. Wilson, Sir F. Burdett, M. Fitz-Gerald, M. S. Rice, sir J. Newport, sir J. Graham, etc.

M. Peel et ses frères ont pris place sur les bancs inférieurs ministériels, près de l'endroit où M. Canning siégeait quand il ne faisait pas partie du ministère, à l'époque du procès de la reine. M. Calcraft a fait beaucoup rire en s'écriant, à son entrée à la chambre: « De quel côté me placerez-vous? » Il a pris place derrière le banc ministériel.

M. Huskisson était sur le banc dit du trésor, il paraît se porter très-bien. M. Tierney et sir F. Burdett, qui siégeaient derrière lui, lui ont fait leurs félicitations.

M. Canning est rentré dans la chambre à cinq heures. M. Peel: Mon opinion est que les hommes publics ne doivent pas quitter, sans des causes graves et impérieuses, le vaisseau dont la manœuvre leur est confiée, et c'est pourquoi je crois devoir à la chambre une apologie de la conduite que j'ai tenue en cette occasion.

Depuis le commencement de ma carrière politique j'ai constamment opposé une résistance énergique et que je crois constitutionnelle, aux prétentions des catholiques romains: les opinions que j'avais, je les conserve encore dans leur entier. J'ai pris une part fort active dans tout ce qui a été fait dans cette question, je ne pouvais donc continuer à faire partie d'une administration dans laquelle, selon toutes les apparences, je devais être le seul ministre opposé aux catholiques dont je regarde les prétentions comme incompatibles avec la constitution, le bien-être et la sûreté de l'église anglicane.

D'après toutes ces considérations bien réfléchies dans mon esprit, j'avais pris la résolution très-arrêtée de me retirer si mon honorable ami (M. Canning) était mis à la tête de l'administration, dans lequel il pourrait avec plus de succès que jamais faire valoir ses opinions à cet égard. Quand je vis que le duc d'York était plus, que la voix du comte de Liverpool était devenue si puissante, je me crus libre d'agir selon ma propre conviction, et de ne pas me soumettre au soupçon d'avoir été converti aux idées contraires sur un changement d'administration. En rendant toute franchise à la franchise du caractère de mon honorable ami, comme je crois qu'il le fait à mon égard, je dois déclarer que je ne fais aucun doute que son intention plus ou moins prochaine ne soit d'assurer le triomphe des idées qu'il a constamment professées, et que cet événement a d'autant plus de chances que le pouvoir

se trouve transféré des mains des ennemis des catholiques dans celles de leurs partisans; et ici il ne s'agit pas seulement de l'influence, passant d'un homme ordinaire à un homme ordinaire, mais bien de l'adversaire le plus ardent des catholiques à leur avocat et le plus puissant et le plus redoutable.

Le M. Peel parcourt toute la carrière politique de M. Canning et le montre aux différentes époques de sa vie soutenant avec une constante énergie les idées qu'il professe aujourd'hui, qui pourrait donc s'étonner, dit-il, s'il soutient de toute la force que lui donne sa position actuelle les idées qu'il a proclamées et reconnues justes alors qu'il était hors du pouvoir.

Quant à ma conduite personnelle envers lui (M. Canning) je dois le déclarer, ainsi que lui-même l'a fait dans une autre circonstance, qu'elle n'a pour principe aucune cause de rivalité personnelle: je suis l'un de ceux qui se sont le plus opposés à ce que ses talens fussent perdus pour son pays au moment où il allait partir pour l'Inde.

M. Peel défend les ministres démissionnaires contre l'accusation d'avoir cabalé. Il déclare qu'il n'a pris conseil de personne.

Sir Francis Burdett, placé immédiatement derrière le banc de M. Canning, se lève et dit: Dans les circonstances actuelles, il me semble qu'il ne serait pas convenable que je restasse entièrement silencieux, et j'adresserai seulement quelques mots à la chambre. Le très honorable gentleman que vous venez d'entendre (M. Peel) a fait connaître ses sentimens avec toute la franchise qu'on pouvait attendre de lui, et j'ai appris avec une grande satisfaction que sa retraite du ministère n'avait pour cause ni l'ambition, ni des dégoûts personnels, ni des motifs sinistres; mais que sa conduite était la conséquence de ses opinions sur une grande question d'intérêt public.

C'est pour la même raison, pour un motif d'intérêt public, que je veux appuyer de tout mon pouvoir l'administration nouvelle qui par cela seul qu'elle suivra les progrès de la marche du temps, est constituée de manière à conférer les plus grands biens sur ce pays et sur le genre humain en général. Je soutiens le ministère actuel parce que je vois l'occasion la plus belle qui se soit jamais présentée à moi de faire prospérer cette cause pour laquelle je n'ai cessé de combattre depuis le commencement de ma carrière publique: celle de la liberté civile et religieuse, que presque toutes les nations civilisées, l'Angleterre exceptée, chose étrange à dire, ont déjà sanctionnée. Je ne prétends en aucune manière débattre actuellement la question catholique, ni dire qu'elle ait été liée avec la formation du cabinet; mais je dit que l'espérance est permise à ceux qui ont fait des efforts pour rétablir la paix et qui ont réclamé des améliorations morales et religieuses.

L'honorable membre rend ensuite hommage à l'intégrité des motifs qui ont dirigé M. Peel; il regrette qu'il ne soit cru, d'après ses principes, obligé de quitter le ministère, mais il espère qu'il continuera à s'occuper des utiles réformes qu'il a entreprises dans la législation.

Sir Francis Burdett termine ainsi: Sans dire que la promesse de l'émancipation soit une condition sine qua non imposée à l'administration il pense qu'il est bon de faire remarquer que le pays est maintenant préparé, par les progrès de civilisation, à voir mettre fin à des distinctions fâcheuses entre les différentes classes d'un même peuple, et à favoriser l'adoption de ce grand principe d'union et de concorde si nécessaire pour les intérêts et peut-être pour la conservation de ce pays.

Deux ou trois députés parlent après M. Peel, et enfin M. Canning se lève: le plus grand silence s'établit, tout le monde s'empresse d'écouter. Le très honorable gentleman s'attache comme M. Peel à la question catholique. Pendant tout son discours il ne s'en écarte qu'une seule fois, et c'est pour dire qu'il n'avait jamais eu de raisons pour penser que ses collègues eussent d'autres opinions que les siennes relativement aux autres points de la politique. M. Canning défend sa conduite en général par rapport à la formation du ministère actuel. Il déclare qu'il n'avait pas désiré la place qu'il occupe, mais il dit qu'il n'aurait pas voulu consentir à prendre une place subalterne, attendu que la seule raison qu'on pouvait donner pour qu'il ne fût pas premier ministre était ses opinions par rapport aux catholiques. Or, dit-il, si j'avais consenti à admettre cette raison, je me serais rendu odieux à la postérité, attendu que ce serait une espèce de déclaration, que de même que la religion des catholiques les rendait inhabiles à occuper des emplois quelconques, entretenir des sen-

timens favorables à leur cause est se rendre de droit inhabile à remplir certaines places. M. Canning a développé avec beaucoup de force cet argument; il l'a produit au commencement, et l'a reproduit à la fin de son discours. La chambre l'a fort bien accueilli.

M. Canning a insisté beaucoup sur la nécessité où l'on est d'avoir un ministère partagé par rapport aux catholiques.

Je prie le très-honorable gentleman (M. Peel) et la chambre entière, de croire que je ne m'étais point dissimulé les difficultés qui devaient accompagner la formation d'un nouveau ministère. La première de toute résidait dans la question catholique, car j'ai conseillé au roi, quand il me fit l'honneur de me consulter, de composer son gouvernement d'une manière absolument conforme à ses opinions. C'était, par conséquent, me mettre moi-même dans la nécessité de me retirer du ministère; mais je puis assurer que c'eût été d'un cœur très-sincère et même très-joyeux que j'eusse mis ma démission aux pieds de mon souverain.

Mais, me dira-t-on, pourquoi avez-vous favorisé la formation d'un ministère opposé à l'émancipation des catholiques, tandis que vous êtes connu pour partisan de cette mesure? Je vais répondre succinctement à cette question: Il y a peu de mois que S. M. reçut d'une main que je ne puis ni ne veux indiquer, une lettre où on lui conseillait de composer son ministère sur un pied d'uniformité parfaite, et de prendre pour base de cette uniformité l'opposition la plus décidée aux réclamations des catholiques. Lord Liverpool, à la même époque, reçut une lettre parfaitement semblable. Aussitôt il écrivit lui-même au roi pour prier S. M. de se souvenir que c'était de lui qu'était venu primitivement le système d'un ministère divisé d'opinions sur la question catholique, et que pour être fidèle à ce principe, il ne consentirait jamais à faire partie d'une administration dont la masse aurait pour règle de conduite l'exclusion perpétuelle des catholiques. (Écoutez! écoutez!)

Lord Liverpool ne dissimulait pas qu'un ministère formé d'éléments aussi hétérogènes était singulièrement difficile à composer. Je le pensais comme lui, et c'est pourquoi je pris la résolution, Dieu m'en est témoin, de me mettre à l'écart pour cesser d'être un obstacle. Mais enfin S. M. me donna l'ordre formel de composer une administration mixte, dont la conséquence devait être que l'émancipation des catholiques ne deviendrait jamais une résolution de cabinet. Ma position personnelle était réellement critique. En même temps que je me voyais élevé au poste le plus honorable, n'étais je pas exposé à me voir dégradé à mes propres yeux comme à ceux de tous mes compatriotes? Était-ce à moi à remplacer lord Liverpool à la tête du nouveau ministère, lorsque mes principes, à la face du pays entier, sont l'opposé de ceux que professent cet homme d'état sur la question catholique? (Vifs applaudissemens.) Ou bien, fallait-il que, me couvrant d'un opprobre ineffaçable, je changeasse subitement d'opinion à l'égard de cette portion des sujets britanniques, qui ont trouvé jusqu'ici en moi un zélé défenseur?

Non, certes, je préfère ma propre estime à toutes les dignités de la terre, bien loin de céder à cette ambition effrénée, dont un honorable membre (M. Dawson) n'a pas craint de m'accuser. En un mot, j'ai accepté un haut emploi, mais avec la condition expresse de pouvoir demeurer fidèle à mes anciennes opinions et à ma conscience.

Lorsque, le 12 avril, je me rendis auprès de S. M. pour lui proposer de conserver dans le nouveau ministère tous les membres de l'ancien, dont, certes, la majorité n'était pas portée pour les catholiques, fut-ce ma faute, si par une coïncidence assez étrange, je reçus dans l'appartement même du roi, six démissions protestantes? (Applaudissemens.)

M. Dawson me reproche d'avoir manqué de loyauté, en ne formant pas un cabinet mi-parti, protestant et catholique. Mais l'honorable membre n'a oublié qu'un fait, c'est que les protestans s'étaient éclipés de leur plain gré.

Lorsqu'en 1822, je fus appelé au ministère, non-seulement sans avoir sollicité cette faveur, mais même contre mon inclination, on ne m'imposa aucune réserve, aucune limite; et si l'on m'eût déclaré alors que, la place de premier ministre devenant vacante éventuellement, je devais d'avance m'en regarder comme à jamais exclu par mes opinions en faveur des catholiques, j'aurais repoussé l'offre d'un portefeuille avec le même dédain que je professe encore aujourd'hui. (Applaudissemens.)

M. Canning convient que son avancement fera du bien à la cause des catholiques, mais de même qu'il attend le retour du soleil pour dissiper les ténèbres, sans cependant pouvoir accélérer le retour de ce corps céleste, de même il attend que le bon sens du peuple d'Angleterre dissipe les illusions qui retardent l'émancipation des catholiques, sans pouvoir accélérer ni forcer les progrès que le peuple fera vers ce but.

M. Canning établit que la question catholique ne deviendra pas une mesure ministérielle, et que si le ministère se chargeait de la proposer ce ne serait jamais que comme particulier.

M. Canning est vivement applaudi.

M. Peel: Je prie mon très-honorable ami d'être persuadé que je n'ai jamais eu l'intention de le taxer d'inconséquence, ni de blâmer sa conduite sous aucun rapport. D'ailleurs, j'ai agi moi-même conformément aux principes qui le dirigèrent, ainsi qu'il vient de nous le dire, à l'égard de l'administration de lord Liverpool en 1822. Il me permettra de remarquer le ton et la manière dont il s'est exprimé sur l'étrange coïncidence de six démissions données dans le même jour, quoiqu'il veuille bien admettre qu'il n'y avait pas eu complot et préméditation; mais son langage en a dit plus qu'il ne voudrait l'avouer. Quant à ce qui me concerne,

j'avais déclaré à mon très-honorable ami (M. Canning) lui-même, dès le 10 avril, que je ne resterais pas en place. Lord Eldon (l'ex-chancelier), n'a pas agi avec moins de franchise. Depuis long-temps il aspirait à la retraite et au repos que demandait son grand âge. Et c'est dans cette chambre néanmoins que l'on a osé dire que, plutôt que de renoncer à ses dignités, ce noble lord aurait renoncé à ses vieux sentimens à l'égard des catholiques.

M. Canning: Je me suis trouvé avec lord Eldon le 10 au soir, et j'affirme qu'il ne me témoigna nullement qu'il l'intention de se démettre de la charge de chancelier. Je reçus sa démission que le 11, dans la chambre du roi, en même temps que les cinq autres dont il vient d'être question. (Écoutez! écoutez!)

M. Peel: Je déclare et atteste de nouveau qu'il n'y avait point d'accord concerté dans nos six démissions, et encore moins de cabale, comme on a osé le dire, contre le souverain, et d'outrage prémédité envers le trône. Non, nous ne nous étions point consultés: chacun de nous n'a écouté que la voix de sa conscience. (Écoutez! écoutez!)

Le nouveau writ a été adopté.

FRANCE.

Paris, le 4 mai. — On a reçu ce matin la nouvelle de l'élection de M. Bignon, par le collège électoral de Rouen. Les deux sections se composaient d'environ 1050 électeurs. Sur ce nombre, M. Bignon a obtenu environ 800 voix, et M. Duvergier de Hauranne environ 180; il y a eu 25 à 30 voix perdues. Tel est le discrédit dans lequel le ministère est tombé, que dans un collège composé de près de onze cents électeurs, il n'a pu trouver moyen de faire appuyer un candidat de son choix, il n'a pas même osé le présenter. Les voix se sont portées sur deux hommes de l'opposition. L'influence ministérielle est nulle partout où il y a une réunion assez nombreuse, des positions assez indépendantes pour que les gendarmes ne fassent pas la loi. Les électeurs de Rouen ont dignement répondu au cri de à bas les ministres, proférés par la garde nationale de Paris. Le commerce a protesté contre ceux qui ont déclaré la guerre à tout ce qu'il y a d'utile et d'honorable dans la société.

Situation progressive des forces de la France depuis 1814, par le baron C. Dupin. — (1^{er} article.)

De 1803 à 1815, la guerre nous avait enlevé un million d'hommes et coûté six milliards. Deux évènements étrangers avaient détruit ou consommé sur notre sol pour quinze cent millions de matières premières ou de produits; et, pour prix de la paix, la France s'était vue condamnée à payer quinze cents autres millions, afin d'empêcher qu'elle ne pût trop tôt reprendre le bien-être, la splendeur et la force. Voilà donc en douze années, neuf milliards enlevés à notre industrie et perdus pour jamais. Ajoutons que deux cent mille étrangers ont campé sur notre territoire et vécu à nos dépens jusqu'à la fin de 1813. Eh bien, en neuf années toutes ces plaies ont été guéries; et non seulement la France a réparé ses malheurs, mais, grâce à son énergie morale, en dépit de ses ennemis, la voilà plus robuste, plus active, plus imposante que jamais. M. Dupin fait l'histoire de ces progrès; il montre que la population accrue de deux millions cinq cent mille habitans, les produits du sol augmentés à tel point qu'on a entendu des hommes, qu'aucun bien ne saurait satisfaire, s'écrier que la France produit trop, que l'agriculture de la France est une agriculture trop productive. Et cependant une vaste partie de nos forces productives reste encore paralysée; et plus de la moitié de nos départemens n'ont pu qu'une part presque nulle à ce grand mouvement.

Mais M. Dupin ne s'arrête pas à la richesse matérielle; il montre la marche progressive des lumières et de l'instruction. Les recherches publiées récemment par M. Daru ont fait connaître l'accroissement presque prodigieux des produits de l'imprimerie française. De 1814 à 1820, les productions de la presse périodique ont augmenté de 774 pour mille; de 1820 à 1824, elles ont augmenté de 787 pour mille. Ce progrès est plus rapide que celui de la production du fer et des tissus, plus rapide que l'accroissement des patentes, plus rapide que l'accroissement des revenus publics tirés du commerce à l'extérieur et des consommations à l'intérieur. « Gravons dans notre mémoire, dit M. Dupin, cette vérité précieuse: quelque étendus, quelque rapides que soient le développement de notre activité physique et l'augmentation de notre richesse matérielle, le développement de notre activité intellectuelle et l'augmentation de nos richesses littéraires sont plus étendus, plus rapides encore.

« Les tableaux statistiques de Monsieur le comte Daru ont également révélé la modification heureuse qui s'est opérée dans les goûts intellectuels de la France. Aujourd'hui la France, réduite à ses anciennes limites, publie deux fois autant d'ouvrages qu'elle publiait l'empire français, lorsqu'il avait atteint sa plus grande étendue. Les études graves ont gagné; la littérature philosophique, l'étude de la jurisprudence et des lois, la méditation de l'histoire, la comparaison des mœurs et des coutumes des peuples, voilà les objets principaux vers lesquels s'est dirigé l'esprit de la nation française. « Qui le croirait? poursuit M. Dupin, au milieu de ces immenses progrès, quelques esprits bornés, qu'aveuglent leurs passions, qu'entraînent leurs préjugés, n'ont pas encore abandonné l'espérance de voir une grande nation rétrograder, ses lumières s'atténuer, et son énergie mourir; ils circonviennent sourdement la cour, afin d'insinuer l'erreur près du trône; ils dénoncent aux dépositaires de l'autorité les justes amis des lumières; ils fatiguent le pouvoir par leurs déclamations impuissantes et par leurs clameurs insensées. Des individus, instruits de leur native ignorance, parce qu'ils n'ont jamais rien su

...ont pouvoir, à ce titre, nous enseigner plus aisément à dé-
sapprendre; ils aiment à rêver que leur esprit inexercé peut re-
tourner sur elles-mêmes des intelligences rendues fortes par l'ha-
bitude de combiner, de développer leurs pensées!

M. Dupin essaie de leur prouver la folie de l'espoir dont ils
bercent. Il leur montre qu'en douze années du dix-neuvième
siècle, au milieu de toutes les préventions, de tous les efforts
pédagogiques, l'imprimerie a multiplié ses travaux autant qu'elle
aurait pu le faire en huit siècles dont chacun serait comparable,
pour l'activité aux trois siècles derniers. Il leur montre encore
que cet accroissement de l'imprimerie ne sera point suivi d'une
proportion de langue, que nous avons de l'espace devant nous
pour continuer notre marche accélérée, que le nombre des
Français qui savent lire a presque doublé depuis quarante ans,
et que si comme il est naturel de l'espérer, on rend générale la
connaissance de la lecture dans le royaume, par cela seul on
doublera presque le nombre des publications annuelles. Il est
vrai qu'il y a encore en France quatorze mille communes qui
sont privées de maîtres d'école, et que, sous le rapport de l'en-
seignement élémentaire, nous sommes au-dessous des Irlandais
et des Autrichiens; mais, malgré tout, la civilisation pénètre peu
à peu, et l'armée à elle seule, par ses renouvellements partiels,
suffirait pour introduire la lecture et l'écriture dans ces qua-
torze mille communes. Toutefois la France a les plus grands
efforts à faire pour s'élever par l'enseignement élémentaire au
niveau des peuples que nous regardons comme ignares; l'en-
seignement mutuel, en particulier, poursuivi avec acharnement,
a fait de grandes pertes depuis 1820. En revanche, divers éta-
blissements importants pour l'instruction secondaire ont été fon-
dés par le gouvernement ou par le zèle des particuliers.

(Extrait du Globe.)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 7 MAI.

La première chambre a entendu avant-hier les rapports des sec-
teurs sur la loi de pérennité; les débats auront lieu aujourd'hui.
— Nous avons reçu aujourd'hui une lettre de M. le professeur
Folman, l'abondance des matières nous oblige à en remettre
l'insertion à demain.
— Il vient de paraître à Tournay un nouveau journal, intitulé
le Courrier tournaisien.

SUR LE PROCÈS FAIT A NOTRE JOURNAL.

Depuis que le *Mathieu Laensbergh* paraît, ses rédacteurs,
chez souvent provoqués à des polémiques personnelles, ont eu
plus d'une occasion d'entretenir d'eux le public. Nos lecteurs
savent quel soin nous avons mis à éviter ce genre de discus-
sions, souvent fastidieuses et propres à détourner leur atten-
tion, comme la nôtre, du but qui, seul, doit nous occuper.

Si donc nous les avons jusqu'à présent tenus au courant de
notre procès, si nous continuons à publier les réflexions que
nous inspire l'attaque dont le *Mathieu Laensbergh* est aujour-
d'hui l'objet, c'est que notre intérêt personnel se trouve comme
placé au milieu des grands intérêts qui se rattachent à cette
question.

Nous l'avons dit et prouvé: c'est la liberté de la presse tout
entière qui est ici mise en cause; c'est la plus précieuse de nos
libertés qu'on voudrait étouffer sous le joug d'une jurispru-
dence ultra-impériale. En veut-on la preuve? la voici:

Avant que l'assignation des pompiers nous fût donnée, leur
avocat s'adressa à l'un de nous, lui annonça l'intention où l'on
était de poursuivre, et déclara qu'il n'avait consenti à intervenir
dans cette affaire que pour faciliter un arrangement.

Sur l'assurance qu'il nous donna que le langage des citoyens
nous nous étions rendus l'organe, langage tenu devant
le commissaire de police, avait varié dans l'enquête ordonnée
par la régence, nous offrimes de publier cette partie de l'enquête
comme rectification. Cette réparation était assurément suffisante;
on nous en convint, et le conseil des pompiers promit de l'offrir de
sa part. C'est par une citation en police correctionnelle qu'on
a répondu à cette proposition. Qu'on juge par là du but de la
poursuite.

Dès l'abord, cette discussion, dont l'objet apparent est si pué-
re, a pris un caractère grave. Il n'est aujourd'hui personne
qui ne restreigne le combat entre les pompiers et nous. Chacun
cherche la source de l'attaque et jusqu'au nom des assaillants;
l'indignation seule pouvait révéler des manœuvres qu'on n'eût
pas soupçonnées. Le public le sait: on a trompé les pompiers en
leur faisant connaître l'article incriminé; on en a dénaturé les
termes; on leur a lu ce qui n'y était pas; on ne leur a pas lu
ce qui y était (1).

Personne depuis ne les a éclairés sur le piège tendu à leur
simplicité et à leur crédulité. Ces hommes, dupes d'un coupable
manège longtemps maintenu, ont ainsi paissé, dans un faux
sentiment de dignité, le ressentiment dont on avait besoin qu'ils fussent
pour entrer en lice. C'en est assez: la source du procès
est désormais jugée.

Que la cause des pompiers soit celle de quelques hommes que
des doctrines de liberté effraient, que la publicité épouvante,
et qu'ils se défendent comme par instinct *pluis-chos*, si favorable aux
pompieries, nous le comprenons, et le public aussi. Mais ce
qui doit affliger et surprendre, c'est l'intervention prématurée
de quelques magistrats supérieurs dans une querelle
dont chacun reconnaît l'impure origine.

(1) On verra, par les détails de la première séance, qu'en lisant aux
pompiers l'article de notre journal, on a sans cesse affecté de reproduire
des passages qui n'y est pas: les trois premiers entrés.

Par un article inséré dans le *Journal de la province*, et
qui ne peut émaner que de personnes admises au secret des
délibérations du parquet de la cour, puisqu'il révèle des cir-
constances étrangères aux débats, on a dit que l'ordre de nous
assigner, donné à M. le procureur du roi par M. de Laatre-
mange, était le résultat d'une délibération de MM. les avocats-
général et d'un substitut, le seul qui fût alors en ville.

Rectifions d'abord les faits. Si nous sommes bien informés, il
est faux qu'il n'y eût qu'un substitut du procureur-général à
Liège lors de ces délibérations. Les deux autres y étaient aussi:
pourquoi n'ont-ils pas été appelés?

Qu'est-ce que cela signifie en outre une telle réunion? Le parquet de la cour
est convoqué, il délibère, le chef *momentané* multiplie les ordres.
La chose publique est donc en péril! la sûreté de l'état est donc
compromise! il s'agit apparemment d'étouffer une méchante
conspiration? Nullement: Le journal *Mathieu Laensbergh* a dit
qu'un tel jour, quelques pompiers se sont mal conduits dans le
domicile d'un citoyen; voilà le crime, voilà le sujet des délibé-
rations de graves magistrats; c'est pour venger l'honneur de
quelques pompiers, c'est pour s'associer à une si haute querelle
que le parquet déploie ce luxe de zèle et d'activité! En vérité
si ce n'était affligeant, ce serait ridicule.

Sans doute, aux yeux des magistrats, l'honneur de quelques
pompiers doit être aussi respectable que l'honneur de tout autre
citoyen, et le zèle qu'on met à le venger pourrait s'expliquer
honorablement. Mais M. le procureur du roi connaît aussi ses
devoirs. Pourquoi, par une déviation à la marche générale des
procédures correctionnelles, ne pas s'en rapporter à lui du soin
de poursuivre une légitime réparation? Pourquoi ces ordres qui
semblent accuser son zèle d'un coupable relâchement? Pourquoi
cette impatience qui porte un magistrat à violer jusqu'aux
règles tracées par la loi pour les délais d'assignation, lui qui,
le premier, doit l'exemple d'obéissance à la loi? C'est, dit-on,
par sollicitude pour les prévenus, c'est afin qu'ils soient infor-
més, dès l'abord, du rôle que prendra la partie publique; d'ail-
leurs, l'ordre d'assigner ne doit être exécuté, suivant l'article
semi-officiel du *Journal de la Province*, qu'autant qu'ils ne se
porteront point dénonciateurs. Eh! quoi! c'est par nos conclu-
sions que vous devez savoir si nous prendrons cette qualité;
c'est à l'audience de 30 que vous en serez informés, et c'est le
29 que vous nous faites assigner: quelle sollicitude!

Ce n'était pas assez toute-fois d'avoir autorisé, par ces réquisi-
tions inusitées, les parties civiles à douter du zèle et de l'impar-
tialité du parquet de première instance; il fallait, par un pro-
cédé étrange, inoui peut-être dans nos fastes judiciaires, intimier
à l'honorable magistrat qui le dirige l'ordre d'appeler d'une dé-
cision entièrement conforme à son réquisitoire; voilà, chose
sans exemple! une partie qui se plaint d'un jugement qui lui
donne gain de cause sur tous les points de sa demande! De la
part d'un particulier, un pareil recours exciterait la risée pu-
blique; et on l'impose à un Magistrat! En vérité c'est trop fort,
et quelque soit chez certains hommes le penchant à faire sentir
tout le poids de la supériorité hiérarchique, il est cependant des
bienséances qui devraient les arrêter.

Où veut-on en venir avec cet appareil menaçant? Pense-t-on
glacer notre zèle, intimider notre courage, nous imposer un cou-
pable silence sur les abus et les erreurs des hommes publics?
Qu'on se détrompe. Lorsque nous avons créé un journal,
chacun de nous l'a fait avec réflexion. Nous avons considéré
notre position; elle nous place au-dessus des craintes et des es-
pérances qui dégradent tant de caractères; elle nous permet de
ne respecter que les lois et les convenances. Nous désavouons
tout écart qui nous entraînerait au-delà. Mais dans ces limi-
tes nous ne connaissons que notre conscience; elle seule préside
à nos efforts. Nous voyons au mépris l'homme pusillanime qui,
avilissant l'honorable profession de journaliste, inutile ou tait
sa pensée; c'est dire assez que nous ne transigerons jamais avec la
nôtre, dût-elle amener contre nous une explosion moins ridicule
que celle que nous venons de caractériser. *Libeau.*

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

F. Hardy, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huitres anglaise
très-fraîches.

Pirnay-Gilon a l'honneur d'informer le public qu'il est de
retour de Paris, où il a fait un choix de marchandises d'un genre
entièrement nouveau; consistant en constantine noir, gris de
perle, satin superfine moustre, évalastinge fine, piqués millerets
rouille, lilas, fancy drill blanc, rosé, moustre; étoffe Berlin
couleur chasseur du Fretzchutz, ciseau du paradis; cuir anglais
blanc, cuir russe ecru pour pantalon, turquise tourterelle,
lilas, serin, valenciennes mouchetée, rayée satinée, anie, mille-
rets; bengaline basinée blanche, tourterelle, olive, chamois;
piqués, moucheté, rayé, chamois rayé, de couleur, blanc tout
fin pour gilet; zéphir bronze missoloughi, gris anglais, lord
Biron, pensée; circassienne française noire, gris de perle, bleue,
verte Charles X; étoffe Berlin couleur chasseur du Fretzchutz;
oiseau du paradis pour redingottes et habits: il continue d'avoir
un grand assortiment de drap de couleurs les plus recherchées
et du meilleur goût.

Il recevra sous peu de nouveaux modèles d'habits et redin-
gottes. (95)

Une fille de boutique, munie de bons certificats, peut
se présenter au bureau de cette feuille.

Un couple de beaux jeunes PAONS, à vendre. S'adresser au
bureau de cette feuille. (100)

Deux beaux paires des Tulipes à vendre en gros et en détail au
n. 628 sur les Walles. (101)

Établissement Orthopédique ou Maison de Santé destinée au traitement des difformités, sous la direction de MM. Ansiaux, professeur à l'université de Liège, et Faust, chef des travaux anatomiques de la même université.

La partie de la chirurgie qui s'occupe spécialement de la guérison des difformités a fait d'immenses progrès. Les moyens qu'elle met en usage, longtemps grossiers et peu rationnels, ont reçu de nos jours les plus heureux perfectionnements, et sont employés d'après les théories les mieux raisonnées. (a)

Depuis l'an 1821, un établissement orthopédique considérable était formé à Wurtzbourg, sous la direction de M. Heine; cet établissement, le seul qui existât alors, attirait de toutes les parties de l'Europe des malheureux qui venaient y chercher la guérison de vices de conformation de toute espèce.

La France ne tarda pas à posséder des maisons de santé du même genre; mais il est vrai de dire qu'elles ne sont qu'une imitation de celle de M. Heine, dont on surprit astucieusement le secret. Au reste, des exemples nombreux et incontestables prouvèrent bientôt, qu'au moyen de machines bien entendues, on peut parvenir à redresser des aberrations de la nature, qu'il y a peu de temps encore, on regardait comme irrémédiables.

Nous avons, depuis plus d'un an, formé le projet de l'établissement dont nous annonçons aujourd'hui l'ouverture. Contrariés par diverses circonstances, nous avons été précédés par MM. Jacmart et Baud de Louvain. Nous apprécions trop bien le talent de ces deux professeurs pour ne pas être assurés que les malades, confiés à leurs soins, reçoivent tous les secours qu'on peut attendre d'hommes également distingués par les connaissances, le zèle et la perspicacité; d'après le prospectus même répandu dans le public, le maison de santé, formée sous leurs auspices, n'est établie que pour redresser la colonne vertébrale dans son incurvation anormale qui produit les gibbosités appelées vulgairement bosses.

Ce n'est pas au traitement de cette espèce de difformité que nous voulons nous borner. Voici un aperçu de celles dont nous nous proposons d'entreprendre la cure:

- 1° Les diverses courbures de la colonne vertébrale.
- 2° Les courbures des côtés et des clavicules sans déviation des vertèbres.
- 3° Les difformités des membres supérieurs.
- 4° Celles des membres inférieurs.
- 5° Les déviations de la tête.

La maison destinée à cet établissement est dans une situation favorable et salubre; elle offre l'avantage d'un jardin où les malades pourront jouir de la promenade, et se livrer au genre d'exercice jugé convenable pour chaque cas particulier.

Indépendamment de tous les moyens mécaniques qui peuvent être nécessaires, on y a construit des appareils pour bains simples, aromatiques, douches, etc.

La nourriture y sera saine et appropriée à l'état des pensionnaires, qui auront des maîtres, et pourront recevoir le genre d'éducation indiqué par les parents.

Le prix de la pension est modéré: on paiera trois mois par anticipation.

L'établissement sera mis en activité le premier juin 1827. S'adresser directement, ou par lettres, à M. le professeur Ansiaux, rue Féronstrée, n. 780, ou à M. le docteur Faust, rue Hors-Château, n. 93, où ce prospectus se distribue.

(a) Richerand, Histoire des progrès récents de la Chirurgie, page 152.

Mercredi 16 du courant, aura lieu à Vienne par devant les commissaires de la haute chambre aulique et les directeurs de la loterie J. et R.

Le tirage de la grande loterie de biens et fonds, dont la forge de St.-Laurent, forme le 1^{er} prix. L'organisation avantageuse de cette loterie, qui offre un grand nombre de prix, présente aux joueurs une chance d'un gain sur chaque huitième action, dont on peut se convaincre en lisant le prospectus, qui se distribue gratis au bureau des sousignés chez qui on peut se procurer des actions à 7 fls. P.-B. prix fixé par S. M. le Roi.

Les gains seront payés à leur comptoir, ceux au dessous de 50 fls. sans remise, ceux au dessus de cette somme contre remise ordinaire.

L. Deutz, et C^o place St.-Michel, n. 574, à Bruxelles. S'adresser à Liège, chez J. H. Demonceau nég. commissionnaire, sur la Batte, n. 1093. Chez M. Maréchal, rue du Stockis, n. 191.

- A Aabel, chez M. L. J. Killet, commis greffier.
- A Dison, chez M. M. Jupsin, fabricant de draps.
- A Verviers, chez M. Rensd Croisier, libraire.
- A Hingeon, chez M. D. J. Masset, juge de paix.
- A Hasselt, chez M. A. Franssen, greffier près le tribunal de première instance.
- A Huy, chez M. Dantaine, à l'hôtel du Heaume.
- A Marche, chez M. Botte, greffier.
- A Tongres, chez M. H. P. Frindt, secrétaire de la villo. (96)

Belle maison de campagne, distante de 10 milles de Liège, à vendre, à louer ou à échanger contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n. 312, à Liège, ou chez le notaire Boulanger, Hors-Château.

Une fille de boutique bien au fait du commerce et une servante qui sache faire une cuisine, peuvent se présenter au n. 823, rue du Pont-d'Isle. (92)

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, le 25 avril 1827, la dame Marguerite Sacré, veuve Martin Hubart demeurant à Ivoz commune de Ramet et autres co-intéressés feront vendre par licitation aux enchères le 10 mai à deux heures, par le notaire Gilon, en son étude à Seraing en présence de M. le juge de paix, une petite maison avec jardin et deux pièces de terre sises à Ivoz, commune de Ramet aux conditions à voir chez ledit notaire. Gilon, notaire. (95)

A vendre de rencontre, des livres de droit très bien conservés, parmi lesquels un Meaux et un Simex complets, proprement reliés. S'adresser rue des Célestines, n. 675.

r b A louer dès à présent ou pour la Saint Jean prochain, un quartier formant maison, avec jardin, très-agréablement situé au quai d'Avroy, composé d'un grand salon, place à manger, 2 chambres dont une antichambre au premier, deux au second, grenier, cuisine avec lavoir à côté, grandes caves, cour et porte d'entrée particulière. S'adresser au n. 786, quai d'Avroy, les lundi et jeudi dans l'après-dîner.

A vendre, de la main à la main, une belle et grande maison à porte cochère, cabinet, jardin, écurie, remise, grande cour avec une des plus belles sauneries du royaume à trois pièces de la plus grande dimension, toutes solidement voûtées vaste magasin, grandes citernes et grands puits, l'usine à deux sorties, le tout est situé dans un quartier le plus agréable de Bruxelles; plus si on le désire une maison joignante.

Ce bel établissement offre tous les avantages possibles et peut en même temps servir à tout autre commerce, on accordera des facilités pour le paiement. S'adresser pour les conditions rue Rempart des Moines, sect. 3, n. 1446, à Bruxelles. (4)

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstreicht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commission. S'adresser au propriétaire rue Hors-Château, n. 284. ()

() La vente des biens des héritiers bénéficiaires de Jean Charles-Henri Vanbeul; qui était annoncée pour le 30 avril, devant M. Bouhy, juge de paix du quartier de l'Ouest, n'ayant pu avoir lieu à cause d'une indisposition survenue à M. le notaire Boulanger, qui en était chargé, elle aura lieu définitivement sans aucune remise, le jeudi 17 mai présent mois, à deux heures après-midi, devant M. le juge de paix susdit en son bureau, rue Plates-Pierres, où se trouve le cahier des charges, ainsi que chez ledit notaire.

() Les héritiers de Marie Catherine Philippart, décédée à Liège, veuve de Thomas Colard, autorisés par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, feront vendre aux enchères devant M. Boverie, juge de paix de cette ville, quartier du nord, en son bureau rue Neuvise, le 14 mai 1827 à 2 heures de l'après-midi, par le ministère du notaire Boulanger, pour ce commis, les immeubles dont la désignation suit:

- 1^{re} lot. — Une maison enseignée du Lion d'Or, sise à Liège, rue sur Meuse, n. 361.
 - 2^e lot. — Un jardin avec maisonnette, située à Liège, rue au Pery, tenu par le sieur Servais Joseph Forgeur. Une rente de deux florins trente deux cents, due par le possesseur d'une maison sise à Liège, rue Sous l'Eau.
 - 3^e lot. — Une pièce de terre labourable, contenant 87 peches, située à Halbosart, tenue par le sieur Nicolas Delhalle, propriétaire, domicilié à Villers-le Bouillet.
- On peut prendre dès-à-présent connaissance des titres et des conditions de la vente chez le notaire et au bureau de la justice de paix.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

Eu vendre chez Guilbard, libraire, rue Vinave d'Isle, n. 44

Ouvres complètes de Legouvé, 3 vol. in-8. Bruxelles 1827, à 1 fl. 65 cents le même, in-8° à 2 fls. 84 cents. — Traité de Chianic élémentaire théorique et pratique, par M. le baron L. J. Thenard, 6^e édition, Bruxelles. 2 vol. à 3 fls. 78 cents le volume. — Œuvres poétiques de M^{le}. Dufresnoy, précédées d'observations sur sa vie et ses ouvrages, par M. A. Jay, 1 vol. in-18, 1 fl. 42 cents. Les Roines de Volney, 1 vol. grand in-18 14^e édition fig. 1 fl. 65. — Œuvres de Lord Byron, 28 vol. in-32 papier velin, 50 cents le volume. Les 3 premiers sont en vente. — Œuvres de Cooper américain, 30 vol. in-32, à 50 cents le volume. — Bibliothèque des Dames, ou choix d'ouvrages dont la lecture est particulièrement dédiée au beau sexe, 100 vol. in-32 à 60 cents le volume. — Biographie nationale, ou Dictionnaire historique de tous les hommes morts et vivants, nés dans le royaume des Pays-Bas, qui se sont rendus célèbres, par leurs talents, leurs vertus et leurs actions, par une société de gens de lettres, 8^e vol. in-8°, divisés en 6 livraisons, aux prix de 1 fl. 77 cents chacune. — Manuscrit de mil huit cent douze pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon, par le baron Fain, 2 vol. in-8°, prix 5 fls. 67 cents. — Chansons nouvelles par Joseph Servières, 1 vol. vol. in-18, 1 fl. 18 cents. (93)